

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance et famille de Robertville Inc	Numéro de permis 2016074	Date d'inspection Le 20 août 2025		
Nom de l'établissement Halte scolaire À petit pas dans mon école		Numéro de téléphone (506) 542-2453		
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement en début d'après-midi pour une inspection de surveillance impromptue
- Le ratio est respecté durant la visite
- Lorsque de l'acétaminophène est administré à un enfant l'autorisation écrite du parent se retrouve dans le dossier de l'enfant
- L'administration des fiches des médicaments est évidente
- Les médicaments sont rangés dans la cuisine et hors de portée des enfants
- La routine quotidienne dans le centre éducatif inclus; une période de jeu extérieur d'au moins une heure par bloc de quatre heures, lorsque la météo le permet, les repas et les collations sont servis aux heures reconnues
- Il fut observé dans tous les locaux durant la visite que l'éducatrice est engagée dans le jeu des enfants, des questions ouvertes sont posées pour approfondir la découverte et l'exploration des enfants.
- Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié, la surface de jeux est munie de plus d'une surface pour permettre différent type d'activité pour les enfants.
- L'aire de jeux extérieurs offre aux enfants un environnement sécuritaire qui leur permet de jouer et d'explorer
- La nourriture qui provient de la maison porte le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.
- Les collations et le repas sont fournis par l'exploitant, les parents reçoivent le menu au moins 3 jours avant de les servir.
- L'eau potable est servie tout au long de la journée

Observations: À mon arrivée les enfants sont en période de jeux libres, les tout petits font leur sieste. Plusieurs projets sont en cours, des constructions Legos, du dessin, des « fuses beads » et du jeu créatif. À la fin de la visite, les enfants se sont préparés pour manger leur collation.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 août 2025

Date

original signé par
Hélène Roy

Le 20 août 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date